

Dans un jugement rendu voici près d'un an, la cour d'appel de Bruxelles a consacré la victoire de la liberté académique contre le conformisme idéologique et budgétaire.

En 2001, une ASBL regroupant des sociétés commercialisant des médicaments génériques et représentée par un très puissant avocat d'assises, a en effet cité à comparaître notre éminent collègue le Pr Jean Nève, de l'Institut de Pharmacie de l'U.L.B., membre de l'Académie Royale de Médecine.

Il lui était reproché d'avoir publié dans le Journal du Médecin un article critique sur les génériques dans lequel il écrivait notamment : " c'est l'équivalence thérapeutique même de ces produits qui n'est malheureusement pas toujours strictement garantie ". Ce genre de constatation que soutiendrait aisément tout prescripteur quelque peu expérimenté et critique, par ailleurs largement étayée dans les journaux scientifiques, sonnait particulièrement mal à une époque où le pouvoir politique avait jugé bon de soutenir aveuglément ces médicaments, pour des raisons purement budgétaires et ce, au grand plaisir de " faiseurs de copies " attirés par des gains faciles, sans aucun investissement durable.

Après de longs épisodes judiciaires au cours desquels notre collègue a été littéralement attaqué sous la ceinture et a fait l'objet de multiples pressions, entre autres, de la part des Mutuelles et des Associations de consommateurs et même de quelques rares Académiques miraculeusement convertis aux vertus des génériques, la cour d'appel a apporté une conclusion définitive à cette malheureuse affaire en déboutant les délateurs et en donnant pleinement raison au Pr Nève. De plus, les juges ont rappelé que celui-ci dispose de la " liberté académique, qui traduit le principe selon lequel les enseignants (...) doivent jouir, dans l'intérêt même du développement du savoir et du pluralisme des opinions, d'une très grande liberté pour (...) exprimer leurs opinions " et que " la liberté académique constitue un régime particulier du principe général de la liberté d'expression en ce qu'elle offre une protection encore plus étendue et rigoureuse ".

Ce jugement exemplaire démontre qu'affirmer des faits scientifiques demeure non seulement le droit, mais aussi le devoir d'un universitaire digne de ce nom, et que cette liberté d'expression s'impose bien au-delà d'une pensée unique budgétariste, d'*a priori* politiques, d'intérêts financiers indignes, et, pourquoi pas, de l'air du temps. Sachons nous en souvenir, à une époque où la raison s'efface parfois devant l'émotionnel ou des impératifs économiques.

Ce numéro de fin d'année sera constitué de quatre articles de synthèse de grande qualité.

La multiplication des " tours cancérologiques pluridisciplinaires " semble nous éloigner de l'image du chirurgien qui, au cours de son colloque singulier avec son patient, décidait seul de l'indication opératoire, à l'instar de ce que nous enseignaient nos maîtres, armés de leurs connaissances mais aussi de leur sens clinique. Une mise au point, en forme de question, y sera consacrée.

Le second abordera le rôle de l'imagerie dans les syndromes douloureux en soins primaires : voilà un sujet trop rarement abordé et qui débouchera sur des recommandations rationnelles.

En cette période où la responsabilité médicale est souvent évoquée, l'équipe orthopédique de Montigny-le-Tilleul aborde les complications de la chirurgie du rachis lombaire et leurs conséquences en termes de responsabilité civile : un texte à méditer.

L'actualité judiciaire et les feuilletons policiers nous saturent souvent du terme de " psychopathe ", dont l'usage semble parfois galvaudé. Dans une synthèse magistrale et très approfondie, l'équipe psychiatrique de l'Hôpital Erasme réexplore ce concept à la lumière de la psychopathologie, de l'imagerie fonctionnelle et des sciences sociales. Un bel exercice de transdisciplinarité.

Un cas clinique de péricardite assez inhabituelle vous est soumis.

L'imagerie du mois s'attache à décrire une malformation assez subtile de l'appareil auditif.

La rubrique " pédagogie " revient sur les actes d'un colloque organisé à Grenoble et nous incitant à revoir nos objectifs d'enseignement.

L'histoire de la médecine retrace les grandes heures du Pr Louis Deroubaix, chirurgien, anatomiste et recteur de l'U.L.B., fondateur du Musée d'anatomie de notre institution.

Le comité de rédaction vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

S. Louryan,
Rédacteur en Chef.